

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022 COMPTE RENDU

Date de la Convocation : 07 janvier 2022

Présents : Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL ; Elian BOUZAT ; Jacky LACAN ; Claude BAUMES ; Martine ALBUCHER ; Philippe ANTOINE ; Michel LAURENS ; Claudine GRIMAL ; Pierre GRIMAL ; Aude JALADE ; Angélique MASSOL ; Jean-Michel RECOULES ; Josette VAYSSE.

Mandats : Fabienne VERGNES à Jean-Michel RECOULES ; Sophie ESTEVENY à Annette CLUZEL ; Vincent NICOULEAU à Elian BOUZAT.

Absents et excusés : /

ORDRE DU JOUR

N° 2022 / 01 VENTE DU LOT N°13 AU LOTISSEMENT DE L'EUROPE.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande émanant de Monsieur MAGOT André, domicilié au village de PAULINET 81250, à l'effet d'acquérir le **lot n°13 (Section B n° 593)**, d'une contenance de 735 m², sis au lotissement communal de l'Europe à REQUISTA.

Il rappelle au Conseil Municipal que le prix de vente a été fixé à 32 € le m² par délibération n°2021/20 du 29 mars 2021.

☞ Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette vente.

Vote : Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2022 / 02 EGLISE DE REQUISTA : AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le présent avenant est de définir le forfait définitif d'honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Cet avenant est motivé et déterminé par la variation entre l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée par le maître d'ouvrage qui était initialement estimé à 100 000 € HT et les travaux évalués en phase APD (Avant-Projet Détaillé) par SICA Habitat Rural dont l'enveloppe est estimée à 261 572 € HT.

Cette évolution du programme et des prestations décidées par le maître d'ouvrage est due :

- au changement de volige, couverture neuve
- à la reprise de la zinguerie
- au traitement des fissures structurelles nécessitant un remaillage.

☞ Soit l'enveloppe prévisionnelle des travaux initiale :

Selon l'acte d'engagement de maîtrise d'œuvre signé en date du 11/06/2021 le coût prévisionnel s'élève à 100 000 € HT.

Pour un taux de rémunération de 9.75 % le montant des honoraires de SICA Habitat Rural est donc de 9 750 € HT.

☞ Soit Le coût prévisionnel en phase APD :

Lors de la phase APD, l'équipe de maîtrise d'œuvre a estimé le montant des travaux à la somme de 261 572 € HT.

Pour un taux de rémunération ramené à titre commercial à 8.25 % le montant des honoraires de SICA Habitat Rural est donc de 21 579.69 € HT

Monsieur le Maire propose d'actualiser les honoraires de SICA Habitat Rural comme suit :

21 579.69 € – 9 750 € = 11 829.69 € HT.

Vote : Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

N°2022 / 03 APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉTAILLÉ ET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LE PROGRAMME « REFECTION DES EXTERIEURS DE L'EGLISE DE REQUISTA ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2021/36 le Conseil Municipal a confié la mission de maîtrise d'œuvre concernant le projet de réfection des extérieurs de l'église de Réquista au cabinet « SICA HABITAT RURAL ».

Suite à la proposition faite par le Maître d'œuvre, Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- De valider l'Avant-Projet Détaillé « **réfection des extérieurs de l'église de Requista** ».

- D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises relatif au programme « **réfection des extérieurs de l'église de Requista** » pour un coût total estimé à 261 572 € HT.

Vote : Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

N°2022 / 04 APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉTAILLÉ ET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LE PROGRAMME « EXTENSION DU CIMETIERE DE REQUISTA ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2020/81 le Conseil Municipal a confié la mission de maîtrise d'œuvre concernant le projet « Extension du cimetière de Réquista » au cabinet « SICA HABITAT RURAL ».

Suite à la proposition faite par le Maître d'œuvre, Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- De valider l'Avant-Projet Détaillé « **Extension du cimetière de Réquista** ».

- D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises relatif au programme « **Extension du cimetière de Réquista** » pour un coût total de travaux estimé à 219 000 € HT.

N°2022 / 05 APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉTAILLÉ ET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LE PROGRAMME « EXTENSION GROUPE SCOLAIRE ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2020/80 le Conseil Municipal a confié la mission de maîtrise d'œuvre concernant le projet « Extension du Groupe Scolaire » au cabinet « SICA HABITAT RURAL ».

Suite à la proposition faite par le Maître d'œuvre, Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- De valider l'Avant-Projet Détaillé « **Extension du Groupe Scolaire de Réquista** ».

- D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises relatif au programme « **Extension du Groupe Scolaire de Réquista** » pour un coût total de travaux estimé à 480 346 € HT.

Vote : Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

N°2022 / 06 DEMATERIALISATION URBANISME : MISE EN PLACE D'UN TELESERVICE DENOMME « GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME » ACCESSIBLE DEPUIS LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire informe le Conseil que conformément à l'article L 112-8 et suivant du Code des Relations entre le Public et l'Administration, toute personne, dès lors qu'elle s'est identifiée préalablement auprès d'une administration, peut, adresser à celle-ci, par voie électronique, une demande, une déclaration, un document ou une information, ou lui répondre par la même voie.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes dématérialisées d'actes et autorisations d'urbanisme même si le dépôt par papier restera encore possible.

Dans ce cadre, le service urbanisme d'Aveyron Ingénierie, à qui la commune a confié l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, a mis en place un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), compatible avec le logiciel d'instruction (Oxalis).

Le guichet numérique sera accessible depuis le site internet de la commune et permettra notamment à tout administré de :

- se renseigner sur le règlement et le zonage d'un terrain
- saisir de façon dématérialisée une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme informatif, Certificat d'Urbanisme opérationnel, Permis de Construire, Permis de Démolir, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager ainsi que les permis modificatifs des dossiers déposés de façon dématérialisée)
- de suivre l'avancement du ou des dossiers dématérialisés.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- de délibérer sur la mise en place, à compter du 1er janvier 2022, d'un téléservice dénommé Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme accessible depuis le site internet de la commune.
- d'approuver les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de ce Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) telles qu'elles sont annexées à la présente délibération.

Vote : Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

N°2022 / 07 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : MISE EN PLACE D'UN PRET BANCAIRE POUR FINANCER LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU BOURG-CENTRE – REAMENAGEMENT DES PLACES.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020/64 il a été décidé de réaménager les places François Fabié ; de la Poste et P. Gasc du bourg de Réquista. Il rappelle également à l'assemblée que la réalisation des travaux de réaménagements des places nécessite une demande d'emprunt.

Il précise également que pour faire suite à la délibération de principe n° 2021/46 trois banques ont été consultées pour un montant d'un million d'euros dont les propositions sont synthétisées ci-dessous :

EMPRUNT POUR 1 MILLION D'EUROS SUR 10 ANS		
BANQUES	Taux	Frais de Dossier
CREDIT AGRICOLE		
CAISSE D'EPARGNE	1.03%	1 000 €
BANQUE POPULAIRE O.		

EMPRUNT POUR 1 MILLION D'EUROS SUR 15 ANS		
BANQUES	Taux	Frais de Dossier
CREDIT AGRICOLE	0,75%	2 000 €
CAISSE D'EPARGNE	1.28%	1 000 €
BANQUE POPULAIRE O.		

EMPRUNT POUR 1 MILLION D'EUROS SUR 20 ANS		
BANQUES	Taux	Frais de Dossier
CREDIT AGRICOLE	0,85%	2 000 €
CAISSE D'EPARGNE	1.45%	1 000 €
BANQUE POPULAIRE O.	1,15%	1 200 €

Vote : Pour : unanimité choix du crédit Agricole sur 15 ans.

Contre : 0 Abstention : 0

N°2022 / 08 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : ADMISSION EN NON-VALEUR (VEOLIA).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les états de produits irrécouvrables des redevances établis par le Receveur Municipal.

Il précise à l'Assemblée que ces produits n'ont pas pu être recouverts par le Receveur Municipal pour différentes raisons et notamment pour poursuite sans effet.

Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la mise en non-valeur de ces créances soit un montant total admis en non-valeur de **2 013.99 €**.

Vote : Pour : 17

Contre : 1

Abstention : 0

N°2022 / 09 ACCEPTATION DU LEGS DE MONSIEUR BAYSSE FRANCIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un legs émanant de Monsieur Francis BAYSSE résident à l'EHPAD J.B. DELFAU à Réquista, anciennement domiciliée à Moudelorgues et décédé le 26 août 2021.

L'office Notarial chargée du règlement de la succession de Monsieur Francis BAYSSE précise que le défunt a fait un testament au profit du CCAS de la commune de Réquista stipulant : « d'affecter les sommes à l'EHPAD J.B. DELFAU ».

☞ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter ce legs.

Vote : Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

N°2022 / 10 ACCETATION DU BENEFICE DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE.

Pour faire suite à la précédente délibération monsieur le Maire avise l'assemblée que l'Association Française d'Epargne et de Retraite (AFER), nous informe que Monsieur Francis BAYSSE avait été désigné comme unique bénéficiaire de l'adhésion n°18281352 pour un montant de 162 128.14 €.

Afin de régler les capitaux dans les meilleurs délais, L'AFER demande au conseil municipal une délibération autorisant l'acceptation du bénéfice de l'adhésion.

☞ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le bénéfice de l'adhésion mentionnée ci-dessus.

Vote : Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0